



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/110 portant provision pour risques et charges compétence transport 2024

Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/110 portant provision pour risques et charges - compétence transport 2024

La CA2C assume la pleine exécution de la compétence transport depuis le 1er janvier 2022 ayant pour conséquence le transfert du contrat délégation de service public conclu jusqu'au 31 août 2027.

Le montant des charges transférées entre la région et la CA2C est défini sur la base du montant de la contribution régionale versée au titulaire du contrat sur l'année d'exploitation antérieure au 01 janvier 2022 (année scolaire 2020/2021).

Cependant, l'effet de la crise sanitaire de la covid s'est également poursuivi sur l'année 2020/2021 générant une fréquentation réduite sur le réseau. Aussi au regard du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du titulaire du contrat (nombre de validations prévisionnelles) sur l'année 2020/2021, la contribution régionale auprès du titulaire est en deçà du prévisionnel (-20 % environ 2 406 335 €).

Pour tenir compte de ce contexte inédit, il a été convenu que le montant des charges transférées est équivalent au montant de la contribution régionale prévisionnelle arrêté par l'avenant n°4, soit 3 007 918€.

Si le niveau des validations (scolaires et commerciales) est inférieur à celui du prévisionnel, le montant sera modulé à la baisse et il ne pourra aboutir à un résultat inférieur 2 808 629 €.

Dans l'attente de la position de la région sur le montant des charges transférées pour 2024 il convient de provisionner 199 289 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De porter le montant de la provision à hauteur de 199 289 € ;**
- **De dire que les crédits sont inscrits au budget.**

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024
Publication le 19/12/2024

Pour expédition conforme

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_110
Objet :	Délibération 2024/110 portant provision pour risques et charges compétence transport 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_110-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_110-DE-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Délibération) Nom original : D110.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2024_110-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	226.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h30min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h30min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h30min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h45min42s	Reçu par le MI le 2024-12-19